

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 2 décembre 2020 à 19h00 par visioconférence.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Absence motivée :

M. Yves St-Jacques, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

R2012-229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2020
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2020
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Rapport sur la rencontre avec un responsable de Déry télécom

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

- 100-01 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 100-02 Approbation du contrat travail des employés salariés pour les années 2021 à 2024
- 100-03 Approbation des contrats de travail des responsables de service et du directeur général pour les années 2021 à 2024
- 100-04 Conditions salariales pour les années 2021-2024 – Bibliothécaire et l'équipe responsable de l'entretien ménager

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Adoption du calendrier des séances régulières du conseil 2021
- 110-02 Autorisation de dépense pour le remplacement de la tablette du maire
- 110-03 Municipalités alliées contre la violence conjugale
- 110-04 Autorisation pour paiement de factures des Industries Galipeau
- 110-05 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
- 110-06 Loi sur l'éthique et la déontologie – Registre des déclarations
- ~~110-07 Demande de résolution de la municipalité de Kazabazua – Chasse à l'original~~
- ~~110-08 Club de ski – transport~~
- 110-09 Noël des enfants
- ~~110-10 Demande d'appui projet de loi C-213, Loi canadienne sur l'assurance médicaments~~

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 novembre 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 2 décembre 2020
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Rallye Perce-Neige Maniwaki – Communiqué
- 800-02 Adoption du règlement 202-350 « Édifiant le Schéma d'aménagement et de développement
- 800-03 FQM – important gain location de type Airbnb
- 800-04 Adoption du règlement 2020-350 Schéma – MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 800-05 MRC – Résolution demande à Sûreté du Québec.

900 VARIA

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2012-230

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R2012-231

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2012-232

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums, tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil, une déclaration des intérêts pécuniaires. De plus, à l'intérieur d'un délai de 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires ;

CONSIDÉRANT QUE le siège #6 a été laissé vacant par le décès du conseiller Jean-Guy Carignan ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétée conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le directeur général dépose auprès de l'assemblée les copies des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues en date du 2 décembre 2020, telles que suit à savoir :

Poste	NOM	Déposée	Non déposée
Maire	Ronald Cross	✓	
Conseillère siège # 1	Anne Langevin	✓	
Conseillère siège # 2	Annie Galipeau	✓	
Conseiller siège # 3	Éric Galipeau	✓	
Conseiller siège # 4	Denis Bonhomme	✓	
Conseiller siège # 5	Yves St-Jacques	✓	
Conseiller siège # 6		Poste vacant	

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais

R2012-233

ACCEPTATION ET SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS SALARIÉS 2021-2024

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une rencontre de travail, les membres du comité d'administration (c.a.) recommandent au conseil d'approuver les conditions de travail proposées aux employés salariés;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail ont été présentées à chacun des employés et que l'ensemble de ceux-ci sont en accord avec l'entente proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité, les conditions de travail liant la Municipalité et ses employés salariés pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

R2012-234

ACCEPTATION ET SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL RESPONSABLE DES DIFFÉRENTS SERVICES 2021-2024

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une rencontre de travail, les membres du comité d'administration (c.a.) recommandent au conseil d'approuver les conditions de travail proposées aux responsables des différents services ainsi qu'au directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le personnel concerné est en accord avec les changements proposés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité les conditions de travail liant la Municipalité et les responsables des services pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

R2012-235

ACCEPTATION ET SIGNATURE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA BIBLIOTHÉCAIRE ET DE L'ÉQUIPE RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER 2021-2024

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une rencontre de travail, les membres du comité d'administration (c.a.) recommandent au conseil d'approuver les conditions salariales proposées pour la bibliothécaire ainsi qu'à l'équipe responsable de l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE le personnel concerné est en accord avec les changements proposés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin;
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une augmentation salariale à la bibliothécaire et l'équipe responsable de l'entretien ménager pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 inclusivement, en raison de 2% d'augmentation au 1^{er} janvier de chaque année.

ADOPTÉE

R2012-236

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, et que celles-ci se tiendront à la date et l'heure indiquée ci-dessous:

Assemblée du mois de	Date de l'assemblée	Heure
Janvier	Mercredi 13 janvier	19h00
Février	Mercredi 3 février	19h00
Mars	Mercredi 3 mars	19h00
Avril	Mercredi 7 avril	19h00
Mai	Mercredi 5 mai	19h00
Juin	Mercredi 2 juin	19h00
Juillet	Mercredi 7 juillet	19h00
Août	Mercredi 4 août	19h00
Septembre	Mercredi le 1 septembre	19h00
Octobre	Mercredi 6 octobre	19h00
Novembre	Mercredi 3 novembre	19h00
Décembre	Mardi 1er décembre	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

R2012-237

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR UN PORTABLE POUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la tablette actuellement utilisée par le maire, et ce depuis juillet 2015, démontre de plus en plus de signes de vieillissement et de mauvais fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement électronique est un outil de gestion essentiel et qu'il se doit d'être fiable et efficace;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des besoins et des options et fonctionnalités requises a été effectuée et que le MacBook de Apple s'est présenté comme l'outil approprié au besoin du maire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un portable de marque Apple modèle MacBook Air 13" au montant de 1 299.00\$ en plus des taxes applicables;

Il est de plus **AUTORISÉ** la dépense pour l'achat d'un adaptateur de prise USB au montant de 35\$ en plus des taxes applicables;

ADOPTÉE

R2012-238

PROCLAMATION DE MESSINES À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infraction contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER Messines, municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

R2012-239

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 117.78 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
7402	35.00 \$
7410	594.76 \$
7418	82.43 \$
7419	347.09 \$
7420	58.50 \$
TOTAL	1 117.78 \$

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

R2012-240

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit fermer le bureau municipal le 24 décembre 2020 pour le rouvrir le 4 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les bureaux de la Municipalité de Messines seront fermés pour la période des Fêtes, du 24 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021, inclusivement.

ADOPTÉE

R2012-241

**LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE –
REGISTRE DES DÉCLARATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2018-346, règlement portant sur « Code d'éthique et déontologie des élus municipaux »

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre des **déclarations** faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après appelle le « DG ») informe le conseil qu'il n'a reçu aucune déclaration pour la période du 4 décembre 2019 au 2 décembre 2020

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la déclaration du directeur général, et ce conformément aux dispositions de la loi applicable

ADOPTÉE

R2012-242

**AUTORISATION DE BUDGET POUR L'ACTIVITÉ "NOËL DES ENFANTS
2020"**

CONSIDÉRANT la situation particulière imposée par la pandémie du Covid-19, qui nous force à revoir notre façon de célébrer certaines occasions ou activités sociales telles que le Noël des enfants;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a prévu choyer enfants et aînés de la Municipalité en leur offrant l'opportunité de remporter certains prix et en organisant un repas de Noël et remise de jeux à l'école Sainte-Croix de Messines au bénéfice des enfants fréquentant l'établissement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde un budget de 1 700.00 \$ qui servira à l'organisation et la tenue de l'activité *Noël des enfants* selon la formule proposée de 2020;

QUE les deniers de la présente autorisation proviennent du poste du grand livre portant le numéro GL- 02-70191-459 Activités récréatives.

D'AUTORISER le remboursement des frais, selon les pièces justificatives fournies, aux personnes responsables des achats effectués dans le cadre de la tenue de l'activité *Noël des enfants*.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2012-243

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 novembre 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 76 638.00 \$

ADOPTÉE

R2012-244

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er novembre au 30 novembre 2020, pour la somme de 117 156.23 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
59	Chèques fournisseurs émis	46 474.29 \$
49	Prélèvements électroniques	70 681.94 \$
	TOTAL :	117 156.23\$

ADOPTÉE

R2012-245

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;

Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre, dont celle-ci représente la somme de 41 364.38 \$

ADOPTÉE

R2012-246

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020, dont celui-ci représente une somme de 22 372.94\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2012-247

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 20h10

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier